

dodis.ch/42909

CONSEIL FÉDÉRAL

*Procès-verbal de la séance du 11 novembre 1904*¹

NOUVELLE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA PAIX²

[Berne,] 11 novembre 1904

Département politique. Proposition du 7 novembre 1904.³

Sur sa proposition le Chef du Département Politique⁴ est autorisé à répondre comme suit à la démarche préliminaire du Ministère des Affaires étrangères des États-Unis d'Amérique concernant la réunion éventuelle d'une seconde conférence internationale de la Haye:⁵

«Le Conseil fédéral est disposé à participer à une conférence internationale de la Paix qui réunirait, au moment opportun, les représentants des États ayant adhéré à la Convention de la Haye du 29 juillet 1899⁶ et qui, sous réserve d'un programme à établir, aurait pour but de déterminer d'une façon plus complète les règles du droit des gens en cas de guerre, les droits et les devoirs respectifs des États neutres et des États belligérants et de rechercher en outre les moyens de limiter de plus en plus les conflits armés et de protéger les intérêts pacifiques des nations.

Le Conseil fédéral croit devoir rappeler à cette occasion, afin de prévenir toute confusion, que les questions que soulève la révision de la Convention de la Croix-Rouge et qui sont fixées dans un programme déjà accepté, doivent faire l'objet d'une Conférence spéciale et qu'il se réserve, en vertu du mandat qui lui a été délégué, de convoquer cette conférence aussitôt que les circonstances le permettront.»⁷

1 CH-BAR#E1004.1#1000/9#9578*, DDS, vol. 5, doc. 54. Ce PVCF N° 5032 de la 107^{ème} séance du Conseil fédéral du 11 novembre 1904 est rédigé par la Chancellerie fédérale.

2 Cf. à ce propos la compilation thématique Conférences de la paix à La Haye (1899 et 1907), dodis.ch/T1503.

3 Proposition du Département politique du 7 novembre 1904, CH-BAR#E1001#1000/6#32* (1.2).

4 Le Président de la Confédération Robert Comtesse.

5 Pour la circulaire du 21 octobre 1904 du Secrétaire d'État américain John Hay, cf. CH-BAR#E2001A#1000/45#552* (B.231-2). Cette lettre renseigne également sur les questions que le président américain Theodore Roosevelt souhaite soumettre à la Conférence.

6 Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux du 29 juillet 1899, dodis.ch/8394.

7 Le 28 décembre 1904 la Légation américaine à Berne informe le Président de la Confédération Comtesse que la Russie ne peut pas participer à la Conférence prévue en raison du conflit avec le Japon. La Conférence doit donc être reportée. Les États-Unis proposent que la préparation de celle-ci soit confiée au Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et au Gouvernement néerlandais, cf. le dossier CH-BAR#E2001A#1000/45#552* (B.231-2). Pour l'approbation du Conseil fédéral, cf. le PVCF N° 295 du 20 janvier 1905, CH-BAR#E1004.1#1000/9#9599*. À propos de la Conférence pour la révision de la Convention de la Croix-Rouge, cf. DDS, vol. 5, doc. 103, dodis.ch/42958.

